

ETAIN INFORMATIONS

Supplément du bulletin municipal

Mai 2012

« **Mentir pour son avantage à soi-même est imposture** »

Jean-Jacques Rousseau



L'impossibilité de créer une maison de retraite privée en remplacement de l'actuelle n'en finit pas de rebondir avec une indécente obstination depuis trois ans. Le Président du Pôle Santé s'acharne contre la prétendue « **opposition farouche du Maire** » dans la perspective, selon l'Est Républicain du 20 avril 2012, des prochaines élections municipales.

Où en est-on exactement ? Ce dossier a pour but d'éclairer une nouvelle fois les citoyens.

« **Nous nous efforçons de résoudre tout problème posé** »

(Le Maire et son équipe)

Promesse tenue. Le Maire a été à l'initiative de trois rencontres avec un groupe privé les 5 juin, 2 novembre et 12 décembre 2009, en présence notamment de la Directrice de la DDASS et du Vice-Président du Conseil Général en charge des solidarités.

Les réponses apportées par nos partenaires étaient très claires: « **il est impossible de déroger au schéma gérontologique départemental pour la période 2009-2014 et donc de délocaliser notre maison de retraite Lataye** ».

DELOCALISATION DE LA MAISON DE RETRAITE LATAYE ? UNE REPONSE DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

Le 15 octobre 2009, le Conseil Général a écrit au Maire d'Etain.

« Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 15 juin, vous m'informez d'une proposition que vous avez reçue du groupe GOLD'IM de délocalisation et construction sur un autre site de la commune, de la maison de retraite Lataye. Ce projet ne me paraît pas en adéquation avec les propositions de rénovation et de construction d'un bâtiment à l'arrière de l'actuel EHPAD pour permettre la mise aux normes des chambres, étudiées lors de notre dernière rencontre, dans le cadre de la création d'une unité Alzheimer par redéploiement de places existantes. **Lors d'une rencontre avec les promoteurs du projet privé, je leur ai demandé de me fournir une étude financière permettant d'évaluer un prix de journée hébergement. Je n'ai reçu à ce jour aucune réponse à cette demande.**

La maison de retraite actuelle pouvant bénéficier de travaux de rénovation permettant de la rendre plus adaptée aux besoins des résidents accueillis, la priorité m'apparaît plutôt être une réhabilitation de l'actuelle structure plutôt que la construction d'un nouveau bâtiment, **d'autant que ce projet n'est pas prévu au schéma départemental en faveur des personnes âgées 2009-2014.**

Je vous prie d'agréer... »

(Réponse publiée dans les Echos de la Woëvre)

Notre maison de retraite à été réhabilitée en 2000, avec la construction de huit chambres supplémentaires et l'agrandissement de la salle de restauration.

Il faut savoir que les normes évoluent au fil des années : la cuisine a été récemment mise aux normes, la lingerie a été modernisée avec du matériel flambant neuf. La salle de restauration a été carrelée et repeinte. Des chambres ont été restaurées.

N'en déplaise à notre détracteur : notre mai-



son de retraite fait l'admiration des parents des résidents et des visiteurs. Le personnel est apprécié.

La réglementation du Handicap à l'horizon 2015 impose un certain nombre de modifications. Exemple : dans ce cadre, les huit chambres nouvelles (12 ans déjà) doivent être à nouveau restructurées ...



Nous n'avons pas attendu AGIR pour réagir.

Où en est-on?

Le 26 septembre 2008, Véritas établit un diagnostic des travaux à réaliser.

Le 13 mars 2009, une rencontre à mon initiative s'est tenue à la maison de retraite en présence de Jean-Marie MISSLER, Vice-Président du Conseil Général et du Directeur, afin d'examiner les conditions de mise aux normes.

A la suite de cette rencontre, **le 15 mai 2009**, le Conseil d'Architecture de la Meuse s'est déplacé sur le site. Un nouveau rapport a été établi.

Le 12 décembre 2009, une nouvelle rencontre s'est tenue à la maison de retraite en présence de la Directrice de la DDASS, de Jean-Marie MISSLER, du Directeur et de moi-même, afin d'examiner concrètement les conditions de réhabilitation de notre EHPAD, sachant que l'objectif est de conserver les 75 lits et d'en transformer une quinzaine en unité Alzheimer.



La future unité Alzheimer, un plus

Les réunions se succèdent en présence de l'architecte. Nous nous dirigeons vers une construction nouvelle de plein pied sur le terrain disponible. Ce qui est prévu :

- Construction d'une unité de 16 places Alzheimer.
- Création de locaux administratifs et d'autres pour le personnel, les anciens étant exigus.
- Création de huit nouvelles chambres
- Création d'une réserve incendie et de l'accessibilité pompiers

L'ensemble pour une estimation prévisionnelle de 2,3 millions d'euros HT. Le Conseil d'Administration doit prochainement se prononcer et solliciter les subventions.

Nos lecteurs prendront connaissance avec intérêt d'un courrier de Christian Namy Président du Conseil Général en date du 24 avril 2012 (en page 4).

Les permanences médicales, une phase transitoire

Des permanences médicales se tiennent régulièrement dans la bâtiment communal situé à proximité de la salle des fêtes, grâce à une bonne collaboration entre le Pôle Santé, la Ville et la Codecom.

Gratuité totale : chauffage, éclairage, eau, ménage et loyer, aux frais de la Ville d'Etain.

D'autre part, la Ville et la Codecom ont financé le mobilier à parts égales. Connaissez-vous une collectivité qui fait de tels efforts pour installer des permanences médicales ? **Aucune en Meuse.**

D'un commun accord, il a toujours été convenu que ces permanences constituaient une étape intermédiaire dans la perspective de création d'une maison de santé.

La maison de santé en panne

En 2003-2004 déjà, quatre réunions ont été organisées par la Codecom en présence d'un architecte et de professionnels de la santé.

Nous connaissons le positions des uns et des autres (Bulletin Municipal Mai 2012 page 22).

Depuis cette date, la Codecom est résolument favorable à cette création, mais le projet ne peut aboutir et ne peut être validé par nos partenaires financiers qu'à une seule condition : **les professionnels de santé doivent établir eux-mêmes le projet.**

Nous sommes le dernier territoire meusien à être

dépourvu d'une maison de santé, et de n'avoir aucun projet en cours d'études. **La lanterne rouge en somme!**

Faire l'amalgame maison de retraite privée et maison de santé est une nouvelle fourberie, une imposture qui veut nuire.

Devons-nous attendre la suppression ou la diminution des subventions possibles ? La violence verbale ne réglerait rien.

J'ose espérer que les choses vont bouger. Enfin.

Jean PICART



La Codecom est favorable au contrôle cardiaque des jeunes sportifs

L'an dernier en juin 2011, Monsieur le Président du Pôle Santé a sollicité la Codecom afin de lui attribuer une subvention de 1 500 euros pour organiser le contrôle cardiaque des sportifs.

En moins d'un mois, la question a été abordée dans les réunions de la Codecom, Vice-présidents, commission, bureau puis assemblée communautaire où **la subvention a été accordée à l'unanimité.**

Le contrôle cardiaque devait être organisé dès la rentrée de **septembre 2011**. Depuis, la Codecom n'a plus aucune nouvelle, même pas une réponse à ses courriers.

Ce contrôle sera-t-il organisé en septembre 2012 ?

Conclusion : La Codecom a été réactive, efficace en accordant très rapidement les 1 500 euros.

Lettre de Monsieur NAMY, Président du Conseil Général

CABINET DU PRÉSIDENT
TÉL : 03.29.45.77.07 – FAX :
03.29.45.77.64

Monsieur Jean PICART
Conseiller général d'Etain
Maire d'Etain
7 rue de Bretagne
55 400 ETAIN

Bar le Duc, le 24 avril 2012

Monsieur le Conseiller général,

Suite à l'article paru dans l'Est Républicain le 20 avril dernier sur la maison de retraite d'Etain, je souhaite apporter les précisions suivantes :

Le schéma départemental en faveur des personnes âgées 2009-2014 voté par les Conseillers généraux le 18 décembre 2008 ainsi que le PRIAC (Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie en région Lorraine) prévoient sur le nord-meusien, au regard des besoins repérés, la création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 41 lits sur le secteur de Spincourt et d'un EHPAD de 100 lits sur le centre Meuse. Il a été établi que, compte tenu du taux d'équipement du secteur d'Etain, tout comme celui de Verdun, la création de places d'EHPAD supplémentaires ne pouvait être envisagée sur ces deux secteurs.

En effet, le PRIAC n'a pas établi d'autres besoins en lits d'EHPAD sur le département de la Meuse compte-tenu du taux d'équipement existant sur le département au regard de celui des autres départements lorrains. Je vous rappelle également que toute nouvelle construction d'EHPAD dès lors qu'elle fait appel à des fonds publics (et c'est le cas avec l'attribution de crédits de l'assurance maladie et du département) ne peut se faire que suite à un appel à projet lancé par le département et l'ARS. Cet appel à projet **doit faire état des besoins du territoire**, besoins qui ne sont pas repérés actuellement au regard du taux d'équipement en lits d'EHPAD du département.

Par ailleurs, vous le savez, les responsables de l'établissement ont décidé du projet de réhabilitation de l'EHPAD de votre commune. Dans le même temps, vous avez été contacté par un promoteur privé souhaitant déposer un projet de construction d'un EHPAD sur un autre site de la commune. Tous ces éléments ont été confirmés par les intervenants au cours d'une réunion à la CODECOM d'Etain le 11 décembre 2009 en présence du promoteur, à laquelle assistaient Mme la Directrice de la DDASS et M. MISSLER.

Je tiens également à vous faire remarquer que s'il n'y a pas eu de discussion au Conseil général à ce propos, c'est tout simplement parce qu'il n'y avait pas débat possible sur un sujet qui n'en appelle aucun...

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le conseiller général, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Christian NAMY
Président du Conseil général
Sénateur de la Meuse